

COMMUNE DE SAINT JUST
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 janvier 2021

Présents : Patrick LEVET – Pascal PERREAUD – Gabriel SUCHET –Renée ANDRE – Catherine FLAMAND – Cathy CARRON –Guy LABRANCHE – Emmanuel GRANGE –Christiane JOSSERAND - Joëlle BAMPA – Anne CHAURAND- Audrey MARIE – Ramazan KARA –
Excusés : Laurent FELIX –Daniel CROISY –

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison de la pandémie COVID 19, il a décidé que les réunions du Conseil Municipal se tiendront à la salle Rosepommier, afin de pouvoir respecter la distanciation physique recommandée. Ces dispositions ne peuvent pas être appliquées dans la salle du conseil en mairie, trop exigüe. En raison du couvre-feu à 18 h et de l'absence de public, la réunion se tient à 20 h en présence de Robert MAS journaliste au journal le Progrès

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 17 décembre 2020 est adopté à l'unanimité

DROIT DE PREEMPTION

Le Conseil Municipal ayant donné délégation permanente au Maire pour signer les arrêtés de droit de préemption urbain, le bilan des arrêtés 2020, est présenté à l'assemblée. 22 décisions par lesquelles la commune renonce à son droit de préemption, dont 13 concernant les lots du lotissement derrière l'école, ont été prises. Le Conseil Municipal n'émet aucune observation.

CONVENTION ONF

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention a été passée entre l'ONF, gestionnaire de la forêt communale, et l'association « Airsoft » représentée par Monsieur JACQUEMIN. La pratique du jeu « Airsoft » est autorisé sur une surface de 10 ha dans les parcelles 1 et 6. Les participants utilisent des projectiles en amidon de maïs colorés naturellement, dans un parcours-jeu, simulation de combat. Ils devront respecter totalement le milieu naturel, signaler les animations en cours par pancarte et rubalise avertissant le public. Les stationnements veilleront à ne pas bloquer le chemin d'accès à la ferme, et l'accès à l'étang. Le Conseil Municipal à l'unanimité, charge le Maire de signer la convention.

ECOLE changement du photocopieur :

Le Maire rappelle à l'assemblée que l'école est actuellement équipée d'un photocopieur noir et blanc. Le corps enseignant a besoin d'utiliser la couleur. 2 entreprises ont été contactées. Une copie couleur vaut 10 fois le prix d'une copie noir et blanc.

AZ Bureautique propose un nouveau contrat de location, avec un appareil muni de compteurs, permettant de contrôler le nombre de copies couleur. Pour sur une estimation de 60 000 copies par année scolaire, dont 6 000 copies couleur, le surcoût annuel est estimé à 200 € HT.

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte cette proposition, charge le Maire de signer le contrat.

LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Le Maire propose de revoir le tarif des salles communales aux habitants, associations et entreprises de Saint Just. Les conseillers reprennent tous les paramètres existant dans ces tarifs. Un délai de réflexion est nécessaire pour répondre unanimement à toutes les questions qui se posent. La délibération est reportée en février.

BUDGET paiement de l'investissement avant le budget

Le Maire rappelle à l'assemblée que le budget des communes se vote en mars de chaque année.

Les dépenses d'investissement (travaux, acquisitions) qui sont effectuées avant le budget doivent être autorisées par la Conseil Municipal. Le Maire présente les factures du défibrillateur équipant la salle Rosepommier, les travaux d'aménagement des jeux de boules et barrières place de l'église et les jeux de cour de l'école. Les dépenses seront inscrites au budget primitif 2021 ; 9838.31 € à l'article 2112, 1 299.95 € à l'article 2188, 2347.96 à l'article 21568.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le paiement des factures avant le budget primitif.

JARDINS DE LA MAIRIE

Le Maire propose au Conseil Municipal un projet de convention concernant la location des jardins derrière la mairie. Le terrain sera divisé en 3 parties d'environ 100 m² chacun. La location aura lieu à l'année de février à février, elle est destinée aux seuls habitants de Saint Just, seul le jardinage y est autorisé (pas d'animaux). Elle comprend, en plus du terrain, un coin à outils, une partie de la serre, une réserve d'eau. Le conseil municipal approuve la convention et fixe le prix à 40 € par an.

URBANISME Présenté par Catherine FLAMAND

Lotissement Derrière Ecole : les lots ont tous été vendus (1 annulation), 2 ouvertures de chantier ont été déposées cette semaine. Le permis de construire du lotisseur pour une partie des logements sociaux a été accepté.

Modification simplifiée du PLU : le document rédigé par les services de CA3B sera présenté à la commission Urbanisme pour relecture début février. S'il est approuvé, il pourrait être présenté au Conseil fin février 2021.

La Fibre : une relance pour le raccordement des zones non distribuées dans Saint Just a été effectuée auprès du SIEA.

Le Secrétaire d'Etat à la transition énergétique, était présent à l'Assemblée Générale du SIEA. 30 conseillers numériques vont être formés pour le département de l'Ain. 1/3 des personnes de tous âges ont de difficultés à utiliser internet

TELEPHONIE BATIMENTS COMMUNAUX

Dossier présenté par Catherine FLAMAND et Guy LABRANCHE

Un nouveau dossier a été ouvert auprès de Macon Télécommunication, qui doit faire une proposition.

TRAVAUX Présenté par Pascal PERREAUD

Déneigement : les employés communaux sont venus nettoyer les routes le dimanche. Le matériel est usagé et nécessite des réparations. Le plan de déneigement va être modifié pour intégrer les nouvelles voies.

EQUIPEMENT : un devis a été demandé à JPP pour l'achat d'une table de ping-pong à Rosepommier et un jeu destiné aux enfants de 4 à 6 ans pour la cour de l'école.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, dit que la dépense de 5 298.49 € sera inscrite au Budget 2021.

Radars Pédagogiques : ils ont été prêtés par CA3B et mis en place Chemin de l'école. Les données collectées permettront de connaître le nombre de véhicules et les vitesses pratiquées.

Atelier communal : il y a des fuites dans le toit, un devis va être demandé.

Travaux Mairie : le branchement gaz a été demandé à GRDF

ECOLE Présenté par Gabriel SUCHET

CANTINE La question du financement des repas non consommés parce que l'enfant a dû quitter l'école en cours de matinée (maladie, accident), a été posée. Cet élément doit être clarifié dans le règlement du périscolaire.

COMMISSION COMMUNICATION : il faut revoir son fonctionnement et prévoir une réunion en avril.

CCAS Présenté par Renée ANDRE

Une campagne téléphonique d'information a été faite par les bénévoles du CCAS pour relayer la campagne de vaccination. Les retours des inscriptions pour les ateliers ADAPA sont attendus jusqu'au 12 février (feuille rose dans le bulletin)

QUESTIONS DIVERSES:

L'INSEE a donné le chiffre officiel de la population de Saint Just au 01 janvier 2021 : 964

Une demande de food truck ambulant a été reçue en mairie. Le Conseil Municipal donne un avis favorable aux mêmes conditions que le camion pizzas

Le prochain Conseil Municipal est prévu le jeudi 25 février à 20 h.